

## **POINTS D'ATTENTION pour l'application correcte de l'acceptation médicale électronique**

**(NON destinés au candidat-assuré)**

### **Conséquences en cas de non-respect de ces directives :**

- atteinte à l'obligation de discrétion ;
- co-responsabilité en cas de contestation concernant la décision médicale.

### **Conseil important avant de proposer l'acceptation médicale électronique :**

Si *préalablement* au parcours de la liste électronique des questions, vous estimez le risque de fausse déclaration trop élevé, vous ne devez pas proposer l'acceptation médicale électronique au candidat-assuré. Vous remettez alors spontanément la déclaration sur papier au client pour remplir celle-ci à domicile (éventuellement avec l'aide du médecin traitant).

### **Règles de confidentialité :**

- Liste de questions à parcourir dans un local fermé (certainement pas au guichet).
- Dans le système, vous pouvez seulement introduire les données communiquées par le candidat-assuré en vue d'obtenir une décision concernant l'acceptation médicale – vous ne pouvez en aucun cas utiliser ces données à d'autres fins.
- Seule la décision (acceptation ou traitement complémentaire par le service médical d'AG Insurance) doit être communiquée au candidat-assuré – renvoi vers le service médical d'AG Insurance pour toute explication complémentaire.

### **Règles de neutralité :**

- Aucune influence à l'égard du candidat-assuré => si les questions ne sont pas claires pour un candidat-assuré, vous pouvez lui remettre un questionnaire papier à compléter à domicile (éventuellement avec l'aide du médecin traitant).
- Dès que le client a apposé sa signature sur le résumé de ses réponses, il n'est PLUS possible d'apporter de modifications à l'acceptation médicale. Ceci aurait comme conséquence la nullité du document.